



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarantième session**

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 6 c) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux mécanismes**

**prévus par le Protocole de Kyoto**

**Synergie en matière d'accréditation**

**au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto**

**Synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes  
prévus par le Protocole de Kyoto**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a entrepris l'examen de la synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes créés en application des articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto.
2. Le SBI a pris note de la recommandation du Comité de supervision de l'application conjointe sur le système d'accréditation pour l'application conjointe aligné sur celui du mécanisme pour un développement propre.
3. Le SBI a recommandé un projet de décision sur la question, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa dixième session (pour le texte du projet de décision, se reporter au document FCCC/SBI/2014/L.4/Add.1).